



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 7 mai 2025

Délibération n° 2025/30

OBJET : Approbation du protocole transactionnel entre la société l'Opticienne au Poiré-sur-Vie et l'EPF de la Vendée

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9-9°,

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment son article 11,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Directeur Général,

Sur proposition du Président

Le Conseil d'Administration :

- APPROUVE le protocole transactionnel entre la société l'Opticienne au Poiré sur Vie et l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de ce protocole.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 07 mai 2025


Le Préfet de la Vendée